

# CONSEIL MUNICIPAL

## DU 31/01/2004

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire JOUFFROY Catherine, GAUTHIER CLERC Maurice, SCHMIDT Francesca, Maires Adjoints COMOY René, GINDRE Nicolas, GROSSIORD Suzanne, GROSTABUSSIAT Georgette, HENRIOT Françoise, PERRIER Franck,
Absents excusés	BLANC Freddy qui donne procuration Franck PERRIER, COURVOISIER Monique GAGLIARDINI Joëlle PAILLER François qui donne procuration qui donne procuration Franck PERRIER, celle-ci ne pouvant être retenue compte tenu de la délégation déjà retenue pour Freddy BLANC.
Absents	PUJEAUT Patrick.
Secrétaire de séance	GAUTHIER CLERC Maurice

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 07/01/2004 qui est approuvé à l'unanimité.

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Courrier de Mme Odette GAUTHIER CLERC
- Point recrutement

### ***I. POINT SUR L'EVENTUALITE D'UNE FERMETURE DE CLASSE A SEPTMONCEL***

Après interrogation de M. Franck PERRIER concernant le jour et l'heure de convocation du Conseil Municipal, M. Le Maire explique que d'une part, compte tenu des délais de convocation et des disponibilités (réunions fête du Haut Jura) et que d'autre part suite à l'annonce d'une éventuelle fermeture de classe à Septmoncel, il paraissait urgent de réunir le Conseil Municipal afin de le tenir informer et de connaître la conduite à tenir par la Municipalité en pareilles circonstances.

Après avoir retracé un bref historique :

- Première quinzaine de janvier, les lecteurs du progrès apprennent l'éventuelle fermeture d'une classe à Septmoncel et dans d'autres communes sans informations officielles de la part de l'inspection d'académie.

- Le 21/01/2004, la Mairie reçoit un courrier de ladite inspection informant d'un éventuel retrait de poste à la rentrée 2004 à Septmoncel ; ceci étant porté à la connaissance du Maire de Septmoncel, juste avant une réunion programmée le même jour par la Communauté de Communes, réunissant l'inspecteur d'académie et les Maires Hautes Combes à l'exception de Jean Secrétant, Maire de Lajoux.
- Lors de cette réunion, M. Colin, inspecteur d'académie, confirme l'éventuelle fermeture de classe à Septmoncel et expose qu'il est là pour établir une concertation avec les élus sur un schéma de cohérence territoriale au niveau de la Communauté de Communes. M. le Maire explique qu'il a fait part de son mécontentement affirmant qu'il ne pouvait comprendre une telle attitude à savoir « fermer une classe et discuter ensuite ».
- M. Le Maire fait part par ailleurs de la mobilisation des parents et confirme qu'une délégation d'élus de Septmoncel s'est rendue ce jour protester contre la suppression de 19 postes dans le Jura.

M. le Maire sollicite les points de vue des Conseillers Municipaux sur la question. L'ensemble des élus est unanime pour dire qu'il est nécessaire d'entreprendre toutes les actions possibles susceptibles de faire infléchir la décision définitive qui doit être prise le 9 février 2004 en Commission Départementale de l'Education Nationale.

M. Le Maire propose d'établir un dossier motivé pour la défense de la 4ème classe et se dit prêt à remettre sa démission au Préfet, tellement la proposition de fermeture lui paraît contraire à la logique d'investissements publiques conduite jusqu'à alors sur le secteur.

Par ailleurs, Le Conseil Municipal attire l'attention sur le fait que le combat ne se limite pas à Septmoncel puisqu'il ne s'agit pas de prendre un poste à d'autres...

## ***II. SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT***

Après divers échanges avec M. Nicolas Gindre Président de la Communauté de Communes et devant la lourdeur du dossier, il est décidé de reporter la décision.

M. Le Maire demande aux élus de prendre connaissance du dossier avant le prochain Conseil Municipal.

## ***III. PROJET DU REPLAN***

Après dépôt du permis de construire du bâtiment d'accueil et suite au remarque de la DDE, la Commune se doit de mettre à disposition de la Communauté de Commune, le terrain nécessaire à la conduite de ce projet.

Le Conseil Municipal décide de concéder la surface nécessaire par bail emphytéotique de 30 ans.

M. Gindre propose par ailleurs que les bois bostrychés sur les parcelles communales puissent être exploités et servir au solivage du bâtiment. Le Conseil Municipal accepte de donner les bois et charge la Communauté de Communes de faire procéder à l'exploitation et au sciage des bois.

## ***IV. EXAMEN DROIT DE PREEMPTION PARCELLE DU MANON***

A l'unanimité, Le Conseil Municipal renonce au droit de préemption de la commune sur la parcelles 174, 175 et 189 de la section AV au Manon.

## ***V. FETE DU HAUT JURA***

M. Le Maire rend compte de l'état d'avancement de la réflexion pour la fête du Haut Jura. Le thème retenu est le « Petit Paris ». Le retour de la dépouille de Désiré Dalloz et d'un hommage à cette occasion est envisagé. Diverses associations extérieures seront sollicitées pour l'organisations des buffets et buvettes. La population est invitée à une réunion publique le samedi 21 février à 17 heure à la salle de musique.

## ***VI. QUESTIONS DIVERSES***

### **1) Courrier Odette Gauthier Clerc**

M. Le Maire donne lecture du courrier de la bénévole de la bibliothèque municipale faisant part de demande et questions au niveau des assurances et de l'organisation future.

### **2) Point recrutement**

Le Conseil Municipal est informé que la procédure de recrutement suit son cours et que près de la moitié des candidats a été auditée.

La fin de la procédure de recrutement devrait s'achever fin janvier début février et que le Conseil Municipal sera ensuite sollicité pour entériner le choix final .

Séance levée à 23 H 30

Le Maire,  
Raphaël PERRIN